



# Développer le vélotourisme

<b>Déploiement de la marque Accueil Vélo</b>		
<i>Aménagements éligibles</i>	<i>Taux de prise en charge</i>	<i>Plafond d'aide maximum</i>
Arceaux	55% du montant maximum	150 € d'aide par emplacement
Abri	55% du montant maximum	1 800 € d'aide par emplacement
Consigne à bagages	55% du montant maximum	350 € d'aide par casier de rangement
Borne de recharges VAE	55% du montant maximum	850 € d'aide par emplacement
Stationnement sécurisé Consigne individuelle ou Consigne collective	55 % du montant maximum	350 € d'aide par emplacement
Forfait raccordement électrique ou pose de prise dans un équipement si valorisation recharge VAE	55% du montant maximum	1 300 € d'aide par demande
Borne de gonflage	55 % du montant maximum	850 € d'aide par unité
Borne d'auto-réparation	55 % du montant maximum	650 € d'aide par unité
Borne multifonction gonflage et services d'auto- réparation 2 en 1	55 % du montant maximum	1 050 € d'aide par unité
<b>Implantation des aires de services</b>		
<i>Aménagements éligibles</i>	<i>Taux de prise en charge</i>	<i>Plafond d'aide maximum</i>
<b>Aire de services complète</b> = 4 équipements financés + végétalisation	55% du montant maximum	48 500 € d'aide par aire
<b>Aire de services partielle</b> =3 équipements financés au maximum		
Table de pique-nique	55% du montant maximum	250 € d'aide par unité
Point d'eau	55% du montant maximum	1 900 € d'aide par unité
<b>Toilette</b>		
toilette sèches (à compostage externe, déshydratation ou à lombricompostage),	55% du montant maximum	45 000 € d'aide par unité
Toilette classique	55% du montant maximum	35 000 € d'aide par unité
<b>Stationnement</b>		
Arceaux	55% du montant maximum	150 € d'aide par emplacement
Stationnement sécurisé Consigne individuelle ou Consigne collective	55 % du montant maximum	350 € d'aide par emplacement
Borne de recharges VAE	55% du montant maximum	850 € d'aide par emplacement
<b>Equipements supplémentaires préconisés</b> Non obligatoire		
Borne de gonflage	55 % du montant maximum	850 € d'aide par unité
Borne d'auto-réparation	55 % du montant maximum	650 € d'aide par unité

Borne Multifonction	55 % du montant maximum	1 050 € d'aide par unité
Consigne à bagages	55% du montant maximum	350 € d'aide par casier de rangement
Ombrière pour table de pique-nique	55% du montant maximum	1 050 € par unité
Jalonnement de l'aire de services si à plus de 200 m de l'itinéraire ou d'un des équipements éloignés	55% du montant maximum	650 € d'aide par unité
Signalétique touristique RIS	55% du montant maximum	1 200 € d'aide par unité
Végétalisation	55% du montant maximum	3 500 € d'aide par aire
<b>Travaux Annexes</b>		
Travaux de génie civil	55% du montant maximum	3 000€ d'aide par aire
Travaux de raccordement réseau d'eau	55% du montant maximum	2 000€ d'aide par aire
Travaux de raccordement réseau électrique	55% du montant maximum	2 000€ d'aide par aire
<b>Financement d'études</b>		
<b>Types d'études</b>	<b>Taux de prise en charge</b>	<b>Plafond d'aide maximum</b>
Améliorer la mise en sécurité des voies existantes	70% du montant maximum	35 000 € d'aide
Renforcer l'attractivité des vélos routes existantes	70% du montant maximum	35 000 € d'aide
Accélérer la réalisation des tronçons identifiés au schéma national	70% du montant maximum	35 000 € d'aide